



BRIGITTE LACHARTRE

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET DÉMOCRATISATION AU MOZAMBIQUE

APRÈS DES ANNÉES DE LUTTE ARMÉE, LE MOZAMBIQUE S'EST ENGAGÉ EN 1998 DANS LA BATAILLE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES. CONÇU COMME LE POINT D'ORGUE DU PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION LANCÉ EN 1994, CE SCRUTIN N'A POURTANT PAS TENU SES PROMESSES EN CONFORTANT LA POSITION HÉGÉMONIQUE DU FRELIMO. SI LA RENAMO S'EST DÉCRÉDIBILISÉE, DE NOUVELLES LISTES DE « CITOYENS INDÉPENDANTS » SE SONT NÉANMOINS AFFIRMÉES DANS L'ESPACE PUBLIC LOCAL.

Le cas mozambicain illustre de manière particulièrement intéressante les tentatives menées par un pays d'Afrique australe pour passer d'un régime socialiste orthodoxe à une forme de démocratie « à l'occidentale ». Ce passage s'est produit sous l'effet conjugué d'une opposition armée (guerre civile de plus de dix ans) et de fortes pressions internationales pour stopper la faillite économique, d'une part, et imposer la paix aux belligérants d'autre part, mais pas sous la pression des masses populaires ; celles-ci étaient en effet épuisées par la guerre civile et n'aspiraient qu'à la paix et à la reconstruction du pays. Dans ces conditions, « le long chemin de la démocratie¹ » s'est néanmoins avéré tortueux, n'ayant été envisagé qu'avec réticence par un gouvernement de parti unique, le Frelimo (Front de libération du Mozambique), qui a longtemps refusé de considérer son adversaire autrement que comme une force composée de « bandits armés » et ne l'a jamais reconnu comme un opposant politique légitime, capable à terme d'imposer l'alternance.

Le processus de paix a donc en partie consisté en une lente reconversion des rôles, le Frelimo devant reconsidérer le statut de parti-État qui était le sien depuis l'indépendance, et la Renamo (Résistance nationale mozambicaine) se transformer de « phénomène guerrier » en un parti politique.

La décennie 1985-1995, qui constitue la période dite « de transition » – allant des accords avec le FMI aux premières élections générales au suffrage universel de 1994 en passant par l'accord de paix de 1992 –, a été marquée par une série de processus visant à transformer radicalement la société mozambicaine : libéralisation économique, décentralisation, démocratisation des institutions nationales et de la vie politique, chacune ayant sa logique et son évolution propre, mais toutes étant appelées à permettre l'émergence d'une société pacifiée, rénovée, modernisée².

Indissolublement liées dans la doctrine des pouvoirs occidentaux et des organisations internationales qui ont mené le Mozambique sur la voie de la démocratisation, réforme

économique et réforme politique n'ont pas été adoptées et mises en pratique avec la même conviction par le pouvoir en place : bien que le passage à l'économie de marché ait été particulièrement contraignant pour un régime socialiste qui en craignait les risques politiques, les réformes y conduisant ont été acceptées une fois pour toutes, en dépit de leurs effets négatifs sur les classes urbaines. Le parti au pouvoir s'est en revanche soumis à la réforme politique avec beaucoup plus de réticence, sa stratégie ayant été de tenter de préserver, à travers ces inéluctables changements, son hégémonie et l'essentiel de ses intérêts. Si, finalement, l'ensemble du programme des réformes économiques et politiques a néanmoins pu être mis en œuvre, c'est surtout du fait des poussées exercées de toutes parts pour mettre fin à la guerre civile et pour contraindre le pouvoir en place à accepter la présence de « l'ennemi » dans le jeu politique national.

DÉMOCRATISATION ET DÉCENTRALISATION

L'instauration de la démocratie locale par le biais de la décentralisation est souvent considérée comme l'aboutissement du cheminement vers la démocratie : elle serait le point où réforme administrative et réforme politique sont censées se rejoindre pour permettre à la société civile de se développer et de prendre sa place dans une conception renouvelée de l'État. Qu'en est-il, dans la réalité, de ce beau rêve, de cette construction idéologique devant ouvrir de nouveaux horizons, bâtir une nouvelle société ?

Les premières élections générales au suffrage universel de 1994, qui avaient donné 112 sièges de députés à l'Assemblée de la République contre 129 pour le Frelimo, avaient

également mis en évidence l'importance du vote en faveur de la Renamo dans les régions centrales du pays³. Parmi les principales batailles politiques que se livrèrent les deux adversaires, l'une, entre 1994 et 1997, eut pour objet le partage du pouvoir local, puisque la Renamo, écartée du gouvernement, restait, de ce point de vue, dans une « marginalité » politique insupportable. Elle engagea donc tout son poids dans la lutte pour les municipales, devenues pour elle un enjeu majeur : celui d'un pouvoir territorial qu'elle revendiquait depuis toujours, mais que rien ne lui conférait jusque-là. Il ne fait pas de doute que le Frelimo se laissa entraîner dans la réforme des dits « organes locaux de gouvernement » à son corps défendant – bien qu'en position de force –, s'efforçant de la conduire de manière très prudente et progressive, sans prise de risques inutiles.

La décentralisation fut d'abord présentée et débattue sous ses seuls aspects juridiques et administratifs dans les nombreuses conférences, séminaires et travaux divers pilotés par la Banque mondiale pour préparer les esprits à la réforme. En dépit du principe déclaré dans la Constitution de 1990 d'insuffler une dose de démocratie plus grande dans les nouveaux « organes locaux de gouvernement », on resta en effet longtemps dans l'obscurité des non-dits. Envisagée par le pouvoir comme une déconcentration plus que comme l'instrument de la construction d'un nouvel espace public, elle ne sembla à aucun moment tourmenter les « tenants du titre » – présidents des conseils de ville, administrateurs de districts et autres responsables du parti –, convaincus de la suprématie de leur emprise sur tous les échelons de l'appareil de l'État.



Une première loi municipale⁴ avait été adoptée dès 1994 par une Assemblée encore composée des seuls députés du Frelimo, dans une hâte qui allait lui être fatale. Elle devait donner le jour à de nouvelles entités municipales (*distritos municipais*), basées sur le territoire des districts ruraux et urbains existants, qui seraient dotées « d'organes locaux de gouvernement » rénovés, élus au suffrage universel. Cette option de décentralisation, présentée par son concepteur comme revêtant une grande ampleur politique (« *máximo alcance político* »), devait néanmoins prendre place « de façon graduelle, tant au niveau de la création concrète des districts municipaux que dans l'entrée en vigueur du système (transfert des moyens et des compétences) mais aussi sous l'angle de l'atténuation de leur lien avec les organes du pouvoir central de l'État⁵ ».

Quelques mois plus tard, ayant pris place dans la nouvelle assemblée de la République, les députés de la Renamo se trouvèrent confrontés à l'adoption d'un « paquet » de trois lois relatives à l'organisation des élections municipales qui restaient encore à peaufiner. Entrée tardivement dans l'arène législative, la Renamo engagea une mise en cause radicale de la loi municipale, jugée incompatible avec la loi fondamentale, qui stipulait – de façon quelque peu ambiguë, il est vrai – que les responsables du pouvoir exécutif local seraient « désignés par la loi⁶ ». Au-delà des imprécisions du texte constitutionnel, il en allait surtout, pour le parti d'opposition, d'un refus global d'entériner les conditions dans lesquelles avaient été promulguée la première loi municipale ainsi que ses modalités d'application, son *gradualisme* en particulier. Quasiment frappée d'inconstitutionnalité, la loi fut remise en chantier et le gouvernement,

obligé de faire marche arrière, dut introduire un amendement à la Constitution de 1990 pour clarifier et affirmer de façon irrévocable la nature élective des présidents de conseil des futures municipalités⁷. Abrogeant celle de 1994, la loi finalement adoptée fin 1997 consacrait le cadre juridique des collectivités locales (*autarquías locais*⁸), constituées, cette fois, par les circonscriptions territoriales des villes (*ciudades*), bourgs (*vilas*) et sièges de postes administratifs, à l'exclusion, jusqu'à nouvel ordre, des districts ruraux. Cette deuxième mouture, beaucoup moins ample du point de vue de son application territoriale potentielle, approfondissait en revanche les conditions de l'autonomie politique, juridique et patrimoniale des nouvelles municipalités en confirmant de façon plus nette la coupure politique et administrative qui devait désormais s'opérer au titre de la décentralisation entre les collectivités locales et les structures – centrales ou provinciales – du gouvernement.

C'est au cours des quatre années de la bataille législative qu'apparut la dimension politique de la décentralisation, avec ses enjeux, grands et petits, liés au partage du pouvoir local. Parmi ceux-ci, la division, voire l'opposition villes-campagnes ne pouvait que raviver le « zonage » politique du territoire issu de la guerre civile : la Renamo encouragea en particulier la résurgence et la montée en puissance des autorités traditionnelles en réclamant la reconnaissance officielle de leur rôle auprès des communautés rurales. Le Frelimo, quant à lui, renforçait le réseau des autorités urbaines (conseils exécutifs de ville) et leurs administrations, entièrement intégrés à l'appareil d'État et soumis au pouvoir depuis leur création. Comptant sur l'attitude

légitimiste d'un électorat urbain peu favorable à la Renamo⁹, mais aussi pour des raisons de réalisme financier, le Frelimo opta finalement pour la création graduelle de municipalités dans les circonscriptions urbaines les plus importantes.

Pour la Renamo, il s'agissait au contraire d'exiger que les élections municipales se tiennent au plus tôt, le même jour, dans toutes les circonscriptions du pays, urbaines et rurales, quelles que soient les capacités de celles-ci à entrer dans la logique administrative et financière impliquée par la réforme de décentralisation. Les neuf textes de loi composant l'ensemble du dispositif municipal mirent en évidence d'autres enjeux et donnèrent lieu à d'intenses débats et confrontations – que ce soit sur la question de la composition de la Commission nationale des élections (loi 4/97), sur le régime de tutelle de l'État sur les collectivités locales (loi 7/97), sur l'organisation administrative et politique de la capitale (loi 8/97), sur le niveau de rémunération des maires et élus locaux (loi 9/97), sur les finances locales et la nécessité de créer un impôt municipal (loi 11/97) –, bloquant à chaque fois l'adoption des textes et repoussant la tenue du scrutin bien au-delà de ce qui avait été prévu par la loi sur les élections municipales (loi 6/97). C'est la logique urbaine préconisée par le Frelimo qui finit par l'emporter, désignant en dernier ressort trente-trois villes – grandes et moyennes – comme municipalités de plein droit et engageant, pour en assurer la direction, les premières élections municipales. Celles-ci, après trois reports, eurent finalement lieu en juin 1998.

Si l'ensemble de cet épisode avait été marqué par un manque total de consensus sur

les voies et moyens conduisant au partage du pouvoir local, un point semble toutefois avoir fait l'unanimité entre les protagonistes : la stature et l'importance à accorder à la personne du président du Conseil municipal, auquel le législateur avait conféré, dès le début, un caractère « présidentiel » indéniable. Défini d'emblée presque comme un « manager urbain » chargé de la responsabilité pleine et entière de la réussite ou de l'échec de la politique municipale¹⁰, l'élu local ne pouvait être, pour les uns comme pour les autres, qu'une figure forte, autoritaire, rassemblant tous les attributs d'un pouvoir décisionnel. En charge pour cinq ans de l'exécutif, la loi stipule qu'il nomme ses conseillers municipaux (*vereadores*) parmi les personnes de son choix, la moitié d'entre eux devant néanmoins être choisis parmi les élus de l'assemblée municipale.

Selon cette conception du pouvoir local, ne pouvait se trouver assigné aux assemblées de villes (*assembleia de cidade*) et à leurs députés qu'un rôle relativement limité, essentiellement délibératif et consultatif, l'approbation des budgets municipaux et des plans d'activités constituant néanmoins des leviers importants pour influencer sur la définition des politiques municipales. À noter, en effet, l'ampleur des attributions dévolues aux municipalités : bien au-delà du cadre technique de la gestion des services urbains, la loi confie aux collectivités locales la responsabilité de l'urbanisme (définition et adoption du plan de structure, gestion du patrimoine foncier et immobilier, des services et des équipements), mais aussi les orientations de développement économique et social, l'environnement, la santé, l'éducation, la culture, etc.



**LES ÉLECTIONS MUNICIPALES
DE JUIN 1998 : LA MONTAGNE
ACCOUCHE D'UNE SOURIS**

Tandis que s'élaborait la réforme municipale dans le confinement des ministères et les controverses politiciennes de l'espace parlementaire, il ne manqua pas de voix parmi l'intelligentsia mozambicaine, la presse, les ONG locales et internationales et d'autres secteurs encore de la société mozambicaine pour attirer l'attention sur les risques de voir éclore, à l'occasion des élections municipales, une nouvelle mouture de démocratie sans le peuple¹¹.

La réalité dépassa pourtant la fiction. Prétextant des irrégularités – certaines effectivement constatées – lors du recensement électoral, la Renamo, rejointe par les quinze petits partis d'opposition, mit en place une ultime stratégie pour enrayer la tenue du scrutin. Se retirant de la campagne électorale, elle appela au boycott des élections afin de provoquer leur annulation à la dernière minute. Celles-ci eurent finalement lieu comme prévu, mais elles enregistrèrent un taux d'abstention extrêmement élevé dans l'ensemble du pays (85 % en moyenne nationale). Dans ces conditions, le Frelimo, resté seul parti en lice dans 19 des 33 circonscriptions municipales, remporta tous les postes de président des conseils municipaux ainsi que la majorité des sièges dans toutes les assemblées municipales¹². Victoire affichée du Frelimo, donc, mais aussi victoire auto-proclamée de la Renamo, puisque le très faible taux de participation enregistré dans les principales villes du pays put être interprété par ce parti comme une victoire de sa consigne de boycott : il n'y aurait donc pas eu de perdants, et chacun des deux opposants de se féliciter de la sagesse de la population qui aurait su lui donner raison !

Dans ce que les observateurs impartiaux ont considéré comme un processus avorté, les responsabilités étaient en effet bien partagées : la Renamo s'est trouvée discréditée pour avoir refusé les armes du scrutin afin de s'assurer d'un pouvoir local auquel elle pouvait prétendre dans certaines municipalités. De leur côté, ralliés de plus ou moins bon gré au mot d'ordre de boycott de la Renamo, les quinze petits partis politiques identifiés à la veille du scrutin ne parvinrent pas à cacher leur insinifiance et leur impuissance à défier le Frelimo, dans quelque circonscription que ce soit¹³. Pour le vainqueur, les très forts taux d'abstention dans les grandes villes (91,93 % à Nampula, 89,79 % à Beira, 86,88 % à Maputo) vinrent bel et bien confirmer le désintéret et la méfiance des citoyens face à des promesses de « *futuro melhor* » jamais tenues.

**UN ESPOIR POUR LA DÉMOCRATIE
LOCALE : LES LISTES DE « CITOYENS
INDÉPENDANTS »**

Ce scrutin fut cependant marqué par une surprise et une nouveauté : l'apparition de « groupes de citoyens indépendants » qui, sans organisation et sans moyens pour entrer dans la compétition, obtinrent néanmoins des résultats significatifs. Au nombre de douze à travers le pays¹⁴, les listes qui se présentèrent dans les deux plus grandes villes, Maputo (Juntos pela cidade, JPC) et Beira (Grupo de reflexão e de mudanças, GRM), réussirent à porter la contradiction au sein d'une campagne électorale qui, sans eux, n'aurait été pour le Frelimo qu'une simple formalité. À Maputo, c'est la candidature du Dr Gagnaux à la présidence du conseil municipal qui signifia le plus clairement que les temps avaient changé et que le jeu politique était,

enfin, ouvert. Cette candidature¹⁵ inattendue et quelque peu ingénue entraîna la formation d'une liste municipale composée de personnalités connues¹⁶, autrefois proches du Frelimo, décidées à saisir cette occasion pour manifester publiquement leurs distances avec un pouvoir usé et crispé sur lui-même.

Dans ses objectifs et son entendement de l'enjeu municipal, *Juntos pela cidade* (« Ensemble pour la ville ») a sans doute représenté une liste citoyenne idéale, celle dont rêvent tous les bailleurs de fonds occidentaux pour donner corps à leur modèle de démocratie locale : composée de citoyens probes, capables, responsables, désireux du bien de la ville, elle a su attirer l'attention et la confiance de certains secteurs nationaux et internationaux et, l'espace d'un instant, a fait planer un doute sur l'issue du scrutin dans la capitale. Comptabilisant 28,82 % des voix pour la présidence du conseil municipal et 25,58 % pour leur liste *Juntos pela cidade*, ce groupe de citoyens remporta 15 des 59 sièges de l'assemblée municipale de Maputo face au Frelimo, qui en occupe 42, les deux autres listes (*Metracim* et *Rumo*) remportant chacune un siège.

À Beira, deuxième ville du pays, un autre trouble-fête vint s'opposer au Frelimo, sans pourtant le mettre en échec : Francisco Masquil, ancien gouverneur de la province de Sofala, après avoir rendu sa carte du parti Frelimo, se présenta comme candidat indépendant à la tête du Groupe de réflexion et changements (GRM), assemblage d'individus comptant des membres de la Renamo et d'autres partis de l'opposition appelant par ailleurs au boycott. Refusant de retirer sa candidature à l'appel de la Renamo, ce candidat se fit remarquer par ses violentes critiques à l'encontre du parti au pouvoir et de ses agisse-

ments passés, mais aussi à propos de la gestion municipale de Beira et des graves problèmes de cette ville laissés sans solution. Avec 41,49 % des voix sur son nom et 39,85 % sur celui de son groupe, le GRM remportait 17 des 44 sièges de députés à l'assemblée municipale de Beira.

Dans l'ensemble, il faut noter que les principaux concurrents en lice avaient pris la peine de formuler des programmes électoraux, tous plus ou moins calqués, il est vrai, sur le catalogue stéréotypé de l'environnement urbain : problèmes de l'eau et de l'assainissement, des ordures ménagères, des transports publics, du logement, auxquels les promesses électorales, à Maputo et Beira, ajoutaient la question des marchés informels ainsi que, de façon plus pressante à Maputo, la lutte contre le désordre et l'insécurité. À l'exception de la liste « Ensemble pour la ville », aucune autre ne sembla se saisir de l'occasion pour développer les thèmes du développement de la citoyenneté et aucune ne se hasarda à prendre la lutte contre la pauvreté et pour l'emploi comme cible de ses promesses électorales.

Ces premières élections municipales furent-elles transparentes, libres et justes ? Sans violence ni intimidation, nul doute qu'elles se déroulèrent dans le plus grand calme (ne serait-ce qu'en raison de la faible affluence aux urnes). Leur déroulement fut cependant entaché de fâcheux incidents dans plusieurs villes, jetant une vague de suspicion sur la bonne foi et l'impartialité de la commission chargée de l'organisation des élections (*Comissão nacional das eleições*, CNE). La proclamation retardée des résultats du scrutin, après que le Tribunal suprême eut relevé un certain nombre d'irrégularités dans le dépouillement des résultats d'au moins cinq municipalités et demandé à la CNE de les corriger¹⁷, fut la



dernière péripétie qui faillit mettre en péril ces élections. Leur validité fut finalement prononcée le 16 août 1998 par cinq des sept juges du Tribunal suprême. Tout à sa victoire, le gouvernement du Frelimo ne fit pas «rouler les têtes» des responsables de l'organisation calamiteuse du scrutin municipal, comme le demandait l'opinion publique. Légitimé en dépit des faibles taux de participation, son pouvoir sortait d'autant plus renforcé de cette épreuve que son concurrent politique s'était discrédité, seuls les scores significatifs¹⁸ de certaines listes de citoyens ayant apporté quelques signes de renouvellement dans le champ politique.

FAUT-IL PRENDRE AU SÉRIEUX LA DÉCENTRALISATION ?

Non-événement, raté du processus de libéralisation politique, la lourde et coûteuse entreprise électorale n'aura pas atteint ses objectifs déclarés. Comment expliquer ce fiasco électoral ? Apathie des citoyens, éducation civique insuffisante, incompréhension des enjeux, effet de l'appel au boycott, opacité des choix du Frelimo pour la composition de ses listes et de ses candidats... Les hypothèses ne manquent pas pour tenter d'analyser et de comprendre le sens de cet abstentionnisme massif, qui contraste fort avec la participation enthousiaste des électeurs pour les élections générales de 1994, mais aussi avec les intentions de vote relevées quelque temps auparavant par sondage¹⁹. De toute évidence, un ensemble de raisons ponctuelles explique cette désaffection de l'électorat urbain. Mais celle-ci s'inscrit avant tout sur une toile de fond dominée par la pauvreté qui frappe les populations urbaines depuis plus de dix ans, entraînant non seulement une profonde dé-

gradation des conditions de vie mais aussi l'absence d'espoir en un redressement des inégalités et des injustices sociales. Dans ces conditions, l'ensemble du processus de décentralisation est demeuré étranger aux préoccupations et attentes des citoyens, qui n'y voient nullement la possibilité de faire représenter et défendre leurs intérêts. Les élections auront au moins permis d'exprimer cette coupure profonde qui sépare le monde politique des masses citadines précarisées qui ont cessé de croire en la capacité des hommes et des institutions politiques pour gouverner la ville et résoudre leurs problèmes. Elles donnent également à entendre à ceux qui veulent bien en prendre conscience que l'instauration de la démocratie locale telle que préconisée par «le haut» trouve ses limites dans la pauvreté, le désarroi et l'absence de confiance dans les institutions, même rénovées.

À présent, quelles chances le dispositif municipal, tel qu'il existe dans la loi et dans les faits, a-t-il de «faire ses preuves», c'est-à-dire de rapprocher le pouvoir local des citoyens ? Quelles possibilités offre-t-il aux petites listes d'opposition et à leur députés – mais aussi au Frelimo lui-même – d'enrayer le clientélisme, la gabegie, les malversations ? Permettra-t-il un renouvellement du personnel politique et une plus grande responsabilité de celui-ci devant l'électorat ? Une petite poignée seulement de citoyens sont prêts à y croire. Ils auront fort à faire pour «exploiter» au mieux les ressources potentielles du dispositif juridique de la décentralisation, qui existent malgré tout. Il leur restera en effet à convaincre leurs concitoyens de l'utilité de s'en saisir et d'en user. Cette bataille-là ne fait que commencer.

Brigitte Lachartre
Géographe

1. J. L. Cabaço, « A longa estrada da democracia moçambicana », in B. Mazula, *Moçambique: Eleições, Democracia e Desenvolvimento*, Patrocínio Embaixada do dos Países Baixos, 1995.
2. Pour plus d'information et d'analyse sur cette période, voir B. Lachartre, *La Question urbaine au Mozambique. La ville, malgré tout. Héritages et devenir*, thèse de doctorat, Paris, EHESS, 1999.
3. Résultats des présidentielles: 53,30 % pour Joaquim Chissano, contre 33,73 % pour Afonso Dhlakama. Résultats des législatives: 44,33 % pour le Frelimo, contre 37,78 % pour la Renamo. La Renamo l'emporta dans cinq des dix provinces du pays (Sofala, Manica, Tete, Zambézie et Nampula), et atteignit par exemple des scores supérieurs à 75 % dans neuf des treize districts de la province de Sofala (voir B. Mazula, *Moçambique: Eleição...*, op. cit., p. 19).
4. Loi 3/94 du 13 septembre, *Quadro institucional dos distritos municipais*.
5. *Assembleia da Republica, Intervenção do ministro da Administração estatal, Lei 3/93*, pp. 19 et 20.
6. Cela signifiait-il vraiment qu'ils seraient élus au suffrage universel, ou bien la loi se réservait-elle de redéfinir les conditions de cette désignation ?
7. Loi 9/96 du 22 novembre, *Introduz princípios de disposições sobre o Poder local no texto da Lei Fundamental*.
8. Loi 2/97 du 18 février, *Aprova o quadro jurídico para a implementação das autarquias locais*.
9. À l'exception de Beira et de quelques villes du centre-ouest et du nord-ouest du pays, où les élections générales de 1994 avaient révélé une réelle suprématie électorale de la Renamo.
10. Cette définition du pouvoir exécutif municipal est soulignée par le ministre de l'Administration publique, promoteur de la première loi municipale de 1994, dans son allocution à l'Assemblée: «... Nous aurons ainsi une sorte de système de gouvernement présidentiel: d'un côté un président de la municipalité, avec son cabinet; de l'autre un parlement. Tous deux sont légitimés par le suffrage universel, [...] mais en dernière analyse, comme dans le système présidentiel, c'est le président de la municipalité qui prévaut. » (*Assembleia da Republica, Quadro institucional dos distritos municipais*, 1995, Maputo, Imprensa nacional de Moçambique, p. 5).
11. Selon la formule de E. Braathen et B. V. Jortgensen, in « Democracy without People? Local government reform and 1998 municipal elections in Mozambique », *Lusotopia*, 1998, pp. 31-39.
12. Dans les quatorze autres circonscriptions, après élimination des listes de candidatures non conformes et retrait des partis inscrits suite à l'appel au boycott de la Renamo, restèrent en course deux coalitions de partis: l'União democrática para as autarquias (UD/A) et la Resistência da unidade moçambicana (Rumo), ainsi que douze « groupes de citoyens indépendants ».
13. Selon M. de Brito (*Savana*, 29 mai 1998), « il semble que l'opposition ait décidé de se suicider collectivement. La Renamo, les yeux fixés sur 1999, peu sûre de sa machinerie de parti, craint de ne pas être capable de prouver sa capacité à gouverner en recevant des municipalités qui seront pratiquement ingouvernables sans l'appui politique et financier du gouvernement central. Quant au groupe dit "des quinze", sans argent ni personnel, incapable de présenter une alternative ni de se présenter avec une voix unie, il a choisi de se réfugier à l'ombre de la Renamo et de prendre les fraudes comme prétexte pour éviter d'encourir les mêmes résultats honteux de 1994. Ils n'ont même pas tenté une stratégie d'occupation du vide après le retrait de la Renamo et on peut penser que le verdict populaire sera implacable s'ils parviennent ou décident de se représenter en 1999... »
14. Juntos pela cidade (JPC); Persistência amor na zona (Paz); Mulher esperança de transformação da cidade de maputo (Metracim); Grupo dos naturais e residentes da vila da Manhiça (Naturama); Grupo de apoio à candidatura eleitoral do candidato independente para o município de Chibuto (Gacemuchi); Grupo gente boa da terra (GBT); Grupo de reflexão e de mudanças (GRM); Associação dos naturais e amigos de Gurulé (Anagur); Organização dos desempregados de Nampula (Deona); Grupo de desenvolvimento de Angoche (GDA); Organização de candidaturas independentes de Nacala-Porto (Ocina); Associação dos cidadãos de Pemba para a ordem (Acipo).
15. Fils d'un médecin de la Mission suisse (protestante) tué dans une embuscade de la Renamo et qui jouissait d'une grande réputation parmi les déshérités de la capitale, Philippe Gagnaux, jeune, blanc, médecin comme son père, se disant apolitique, a imprimé son style à une campagne électorale qui ne comportait, à Maputo, que trois autres candidats sans notoriété.
16. Parmi celles-ci, d'anciens hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, du secrétariat d'État à l'Enseignement technique, mais aussi des membres de l'intelligentsia: professeurs, journalistes, photographes, et des chefs d'entreprises privées, etc.
17. Voir *Noticias* du 5 août 1998.
18. 40 % à Beira, 39,41 % à Manhiça, 25,85 % à Nacala-Porto et 25,58 % à Maputo. Voir B. Weimar, *Abstaining from the 1998 Local Elections in Mozambique: Some Hypotheses*. Draft discussion paper, Maputo, août 1998.
19. Voir C. Serra (ed.), *Eleitorado incapturavel*, Maputo, Livraria universitaria, UEM, 1999.